

Patrick Tanner
Mairie
☎ 032/942 44 12
ptanner@saint-imier.ch

CONFÉRENCE DE PRESSE INCIVILITÉS
24 AOÛT 2020

Mesdames, Messieurs les représentants des médias,
Chères et chers collègues,
Monsieur le Chancelier,

Comme vous le savez, les incivilités constituent un thème d'actualité important et elles occupent souvent les pages ou les ondes de vos médias.

Saint-Imier, comme de nombreuses autres communes, est le théâtre de différentes incivilités qui vont de voitures mal garées, de crottes de chien non ramassées à des formes de vandalisme (tags, déprédation du mobilier urbain) ou encore à toutes sortes d'usages problématiques de l'espace public, tels que tapage nocturne, abandon de déchets sur la voie publique, etc.

Suite aux récents débordements des 31 juillet et 1^{er} août dernier, le Conseil municipal a décidé d'adapter une nouvelle fois sa politique de lutte contre les incivilités de manière anticipée. En effet, plusieurs projets sont en préparation depuis de nombreux mois et devaient être discutés avec les riverains ce printemps. La crise sanitaire en a voulu autrement, contraignant malheureusement le Conseil municipal à annuler la rencontre fixée au jeudi 26 mars.

Les autorités ne souhaitent cependant pas attendre la fixation d'une nouvelle rencontre pour mettre en œuvre certaines mesures. Une discussion aura bel et bien lieu avec les riverains dès que la situation le permettra et le dispositif pourra naturellement toujours être adapté une nouvelle fois sur la base des expériences réalisées.

En juin dernier, l'Exécutif communal a actualisé un catalogue de mesures qu'il a mis en consultation dans les différentes commissions concernées. Sans vouloir stigmatiser les jeunes seuls pour l'ensemble des incivilités commises dans la commune, les mesures urgentes portent principalement sur les problématiques de tapage nocturne et d'abandon de déchets sur la voie publique. Le but soutenu par les autorités est de tenter d'apporter des solutions adaptées et surtout coordonnées, afin de réduire les désagréments pour les riverains des lieux publics.

En outre, suite à la consultation organisée avant la pause estivale, le Conseil municipal a pris la décision, dans sa séance de reprise du 11 août dernier, d'adopter un arrêté municipal de l'autorité de police locale concernant les places et jardins publics.

Cet arrêté interdit notamment avec effet immédiat et **jusqu'à nouvel avis** tout regroupement de personnes sur les places publiques entre 22h00 et 7h00 du matin. Sur dénonciation, les contrevenants pourront être passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1'000 francs pour autant que d'autres dispositions pénales fédérales ou cantonales ne soient applicables.



L'Esplanade des Collèges, la place de sport au nord des halles de gymnastique ainsi que les trois jardins publics sont concernés par ces nouvelles dispositions.

Le Conseil municipal est bien conscient que ce n'est pas par une décision imprimée sur du papier que nous allons solutionner cette problématique. Le fait d'interdire les rassemblements sur certains lieux ne va pas miraculeusement faire disparaître les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui. Il n'est pas possible de cacher nos jeunes sous le tapis. Ils vont simplement se déplacer dans d'autres lieux et donner un peu de répit aux habitants qui souffrent de ces nuisances.

L'espace public n'appartient à personne, mais il est convoité par tous. Il n'en demeure pas moins régi par certaines règles à respecter pour assurer une cohabitation harmonieuse.

Le texte rappelle ainsi également les règles de base à observer en matière de bruit et de respect des lieux publics, afin d'éviter d'importuner le voisinage.

Les autorités en appellent aussi aux parents et représentants légaux pour les soutenir dans l'application des mesures prises. Il est important qu'ils sachent ce que font leurs enfants à partir de 22 heures dans l'espace public. Nous remercions d'ores et déjà les parents de sensibiliser leur descendance aux règles de vie et de respect à l'égard des riverains. Cohabiter dans une collectivité implique de faire attention les uns aux autres, afin que chacun puisse y trouver du plaisir à y vivre ! La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres

Le Conseil municipal souhaite par ces mesures marquer le fait que la situation actuelle n'est plus possible et que certains jeunes sont allés trop loin. Il souhaite cependant rechercher et maintenir le dialogue avec les jeunes, afin de trouver des solutions équilibrées. Notre Exécutif reste persuadé que moyennant certaines règles, la cohabitation entre toutes les franges de la population doit être possible.

Avant de vous présenter les différentes mesures qui seront mises en place selon des calendriers différents, je souhaite encore mentionner ici que contrairement à ce qui est parfois véhiculé sur les réseaux sociaux, l'Exécutif communal n'est ni clément ni laxiste, mais il respecte l'état de droit. Il est vrai qu'il est parfois difficile de trouver la juste réponse à chaque situation, mais chaque délit est systématiquement poursuivi avec des résultats qui portent leurs fruits, tant dans l'identification des responsables par les services de police que dans les sanctions qui en découlent, qu'elles résultent de la justice ou du Conseil municipal.

Patrick Tanner | maire

Saint-Imier, le 24 août 2020

